

COMPTE-RENDU
RÉUNION RÉGIONALE NORD-EST / RÉGION PARISIENNE
14 MARS 2023

PRÉSENTS :

GXO	B. du Gardin
MADRIAS	D. Stolarski
NORFRIGO	C. Vannapelghem
SOFRIPA	G. Antoine
STEF	D. Kerisit W. Legros E. Limasset J. Pistola
STG	L. Poirot C. Rémy
Transports VERBEKE	V. Verbeke

Assistent à la réunion : M. LOZÉ
Mmes LASSERRE, PAQUETTE

V. Lasserre invite les participants à faire un tour de table pour se présenter.
Elle rappelle que les réunions de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID se tiennent dans le strict respect des règles de la concurrence et que l'émargement de la feuille de présence vaut acceptation de ces règles.

1. ACCUEIL PAR LES DÉLÉGUÉS DE RÉGION

Les délégués de région rappellent l'importance des réunions de région qui permettent aux acteurs régionaux de faire mieux connaissance et de mettre en commune leurs difficultés mais également leurs retours d'expérience.

Chaque région se réunit au moins une fois par an et ces réunions sont ouvertes à tous les acteurs en transport ou en logistique frigorifique, qu'ils soient adhérents à LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID ou non.

Ces échanges permettent en effet à des non adhérents de mieux appréhender l'intérêt de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, de ses actions et de ses missions.

2. TOUR DE TABLE CONJONCTUREL (*tous les participants*)

- **E. Limasset – Stef Montsoul – transport et logistique.** l'activité surgelés est saturée. L'activité est assez soutenue depuis la fin 2022 ce qui contraste avec le début 2022.

L'activité de transport souffre de difficultés de recrutement tout comme la préparation de commandes. la base clientèle est industrielle.

- **C. Vanappelghem – Norfrigo** – l'activité est surtout tournée vers l'import en produits de la pêche. L'année 2023 démarre avec une contraction de l'activité face aux hausses de l'énergie et aux baisses de l'activité GMS, ce qui contraint certains clients à fermer leurs usines sur les postes de nuit ou à plusieurs reprises sur l'année par segment d'1 semaine. Le marché de la GMS se contracte ce qui induit une baisse des volumes (-15 à -30%). Deux sujets majeurs de préoccupation : les coûts de l'électricité qui ont été très impactants en juillet/août et les difficultés de recrutement, toutes fonctions confondues. La conjoncture actuelle devrait se maintenir pendant encore 6 mois. Les prix des produits finaux élevés entraînent des baisses de consommation qui se cumulent avec les baisses de production pour cause de manque de matière 1^{ère}.
- **J. Pistola – Stef Alsace et Stef Santé** – l'activité santé a été très forte en 2022 et a entraîné de forts besoins de recrutement qui se maintiennent en début 2023. Les clients pharma ont des difficultés d'approvisionnement qui se répercutent sur le site. L'activité santé se fait sous les 3 températures et les sites ont pu être saturés en cours d'année 2022.

Sur l'activité logistique, la prédominance est en surgelés et l'activité a été très soutenue en 2022. Elle se ralentit depuis janvier 2023 avec un léger rebond en février.

Une activité de co-packing est également présente sur le site et rencontre de fortes difficultés à recruter du fait de la concurrence des acteurs industriels et les entreprises allemandes qui sont également à la recherche de collaborateurs.

La préoccupation des coûts énergétiques a engendré le déploiement de gestes de bonnes pratiques pour limiter la consommation énergétique.

- **D. Kerisit – Stef Nord** – la reprise du site d'un concurrent a rendu l'activité 2022 complexe. Les sites sont saturés et les problématiques sont similaires à celles déjà exprimées : coûts électriques et difficultés de recrutement avec la difficulté complémentaire de trouver des sous-traitants transport.
- **W. Legros – Stef Reims** – l'activité 2022 a été soutenue, l'activité GMS ayant largement compensé les ralentissements industriels. La vision sur l'activité 2023 est très incertaine et certains acteurs nationaux se retirent du marché, laissant de la place à de petits acteurs locaux. Les salariés sont tentés de quitter les activités transport frigorifique pour aller travailler dans des secteurs comme la ramasse de betteraves. Les gestes pour limiter les consommations énergétiques – gazole et électricité – sont déployés au maximum et se révèlent efficaces. La réorganisation des activités des clients nécessite une certaine adaptation des logisticiens.
- **G. Antoine – Sofripa** – l'activité de dégroupage en région parisienne subit les mêmes effets que ceux déjà évoqués. Une attention particulière va être prêtée à l'organisation des JO de Paris 2024. S'inquiète des mouvements sociaux qui pourraient se mettre en place dans un contexte de crise : réforme des retraites, inflation, etc. et de l'impact que pourraient engendrer des hausses salariales fortes dans certaines entreprises qui ne pourraient être suivies par toutes. Le contexte

d'élections syndicales risque de susciter des revendications nouvelles difficiles à maîtriser.

- **C. Rémy – STG Reims** – en complément des sujets déjà évoqués, il évoque la crise des palettes qui s'est déclenchée en 2022. Le manque de palettes recule légèrement en 2023 mais le sujet est toujours une préoccupation des clients. L'activité 2022 a été très soutenue et l'activité régionale de volailles a compensé la production de l'ouest, impactée par la grippe aviaire. Confirme les difficultés de trouver des sous-traitants évoquées par D. Kerisit. Souligne l'incertitude de l'activité des clients et les inquiétudes sociales et évoque notamment l'agressivité entre les salariés.

G. Antoine complète le propos en évoquant le rôle d'éducateur que doit endosser le patron pour compenser les lacunes de l'école et des autorités.

C. Rémy et J. Pistola évoquent le manque d'emprise que les délégués du personnel ont sur les salariés.

Tous s'accordent sur l'amplification du climat d'agressivité ambiante.

- **L. Poirot – STG Est – Nancy, Strasbourg & Reims.** Les 3 sites ont été restructurés depuis 2020 avec de nouveaux recrutements et la mise en place de nouvelles équipes. Confirme les difficultés à garder les salariés, en particulier les conducteurs, les coûts de l'énergie, des emballages. Les gestes d'économie se révèlent efficaces. La région est surtout axée sur l'activité industrielle : charcuterie, produits laitiers, viande.
- **B. du Gardin – GXO – 10 entrepôts en France.** L'année 2022 a été très satisfaisante. Note l'évolution du métier vers la mécanisation à la demande de clients qui anticipent les difficultés de recrutement. Cette évolution engendre des besoins de recruter des ingénieurs et des techniciens de maintenance qui ne sont pas satisfaits. Note la différence régionale de management d'équipe en soulignant les difficultés en région parisienne qui nécessitent de trouver des profils différents de ceux recrutés dans les autres régions. Les clients ont des exigences RSE de plus en plus fortes qui peuvent entraîner un succès ou un échec dans un appel d'offres. La GMS constate un taux de rupture très important qui reflète une difficulté des industriels à produire.

J. Pistola évoque les demandes de certains clients sur les plans de continuité d'activité dans le cas de coupures d'électricité.

- **D. Stolarski – Madrias** – le réseau Mésotrans est spécialisé en viande pendue et en groupage de surgelés. L'activité 2022 a été très satisfaisante mais a été marquée par deux revalorisations tarifaires dues aux hausses des coûts du carburant et de l'électricité. La gestion des palettes a posé de grosses difficultés. Des gestes d'économie d'énergie (lampes led, délestage de consommation aux heures pleines) ont permis de limiter l'impact des hausses de l'énergie. Les difficultés de recrutement sont palliées par l'attribution d'un tracteur attitré aux conducteurs ce qui contribue à les fidéliser et une revalorisation salariale. L'activité de viande halal se développe fortement et le portage des viandes vers des boucheries mal équipées crée des tensions chez les conducteurs. Le recrutement des conducteurs pour la distribution est plus difficile que pour la longue distance. Souligne les commandes de la GMS qui peuvent ne pas être honorées par les industriels et qui pèsent sur l'activité de transport et crée du manque à gagner.

- **V. Verbeke – Transport Verbeke** – activité à 70% en F&L et 30% en œufs. L'activité bio est en fort recul, certains clients souffrant de difficultés de recruter et l'absence de travailleurs étrangers. Les producteurs de F&L souffrent également, fait d'effets climatiques, de difficultés de recruter et de refus de la GMS de marchandise pour cause de défaut. La production d'œufs a souffert de la grippe aviaire et le bio est en recul pour cause de tarif trop élevé. S'inquiète de la mise en place des ZFE à Paris et se pose la question des énergies alternatives au diesel. Signale par ailleurs les délais de livraison des matériels, poids lourds et carrosserie. L'apprentissage est une bonne source de recrutement de conducteurs. Souligne l'importance du pied de facture gazole qui lui a permis de survivre à la crise énergétique.

D. Stolarski évoque également le pied de facture GNR qui se déploie depuis le 1^{er} janvier.

3. SUJETS D'ACTUALITÉ

a. Électricité

V. Lasserre rappelle les webinaires qui ont été organisés et au cours desquels l'administration a présenté les aides accessibles aux entreprises. Elle précise que ces webinaires sont disponibles sur le site internet de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID pour être vus ou revus par ceux qui n'auraient pas pu y assister.

V. Lasserre indique par ailleurs qu'après la mise en place des indices TL&A depuis plus de 10 ans et la proposition, pour les entreprises qui le souhaitent, d'un mécanisme de pied de facture, qui reste à la libre appréciation commerciale des adhérents, une démarche officielle a été entreprise auprès des pouvoirs publics pour faire encadrer ce pied de facture par la loi. Un courrier officiel au ministre du budget, Bruno Le Maire, a permis une première rencontre avec la DGE mais celle-ci n'est pas certaine d'être le bon interlocuteur.

B. du Gardin interroge les participants sur le déploiement du pied de facture électricité.

D. Stolarski évoque le biberonnage qui devient plus cher que le fonctionnement d'un groupe au GNR.

b. Palettes

A. Paquette rappelle les discussions en Espagne qui ont abouti à l'interdiction pour les conducteurs d'assurer les tâches de chargement/déchargement et donc, par effet de ricochet, a engendré une clarification de la gestion des palettes.

Les syndicats de salariés français ont saisi les organisations patronales et le gouvernement pour qu'une interdiction identique soit mise en place en France. Le ministre Beaune s'est saisi du sujet et a indiqué qu'une position française serait prise.

A. Paquette rappelle par ailleurs les difficultés que rencontrent les transporteurs et les logisticiens pour rendre les palettes à leurs clients et qui ont été exacerbées par l'envolée des coûts des palettes qui a été engendrée par la guerre en Ukraine et les pénuries de bois.

Grâce au consensus trouvé au sein du Comité Transport (ComTran) et du Conseil d'Administration de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, une démarche a été initiée auprès des fédérations de transporteurs pour qu'une démarche soit engagée auprès des pouvoirs publics pour que l'échange palettes soit légiféré.

A. Paquette rappelle la non application du contrat type pour diverses raisons et qui fait peser sur les transporteurs la responsabilité physique et financière de la gestion des palettes pour le compte de leurs clients et de leurs destinataires.

Elle précise que le contexte est propice à cette démarche qui pourrait s'inscrire en parallèle des discussions autour du chargement/déchargement entre les organisations patronales représentatives, les organisations syndicales et le gouvernement.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a sollicité les 3 organisations patronales (FNTR, OTRE, TLF) pour qu'elles la soutiennent dans sa démarche.

Les 3 organisations patronales ont indiqué être favorables à la démarche de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et un projet de courrier, à la signature des 4 fédérations, leur a été soumis pour avis et validation.

Le ministre Beaune a par ailleurs missionné la IGEDD pour un état des lieux des opérations de chargement/déchargement et la gestion des palettes.

L'objectif de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID est à la fois de résoudre le problème des palettes pour ses adhérents et de se donner davantage de visibilité auprès des pouvoirs publics et des fédérations patronales.

V. Lasserre souligne que l'IGEDD risque d'avoir besoin de chiffres (nombre de palettes, montant financier) dont elle ne dispose pas.

c. GNR

V. Lasserre rappelle les démarches pour obtenir une entrée en vigueur progressive de la hausse de la TICPE et un pied de facture.

Elle souligne l'entrée en vigueur du pied de facture depuis le 1^{er} janvier 2023 mais précise que son application relève de la décision de chaque entreprise, sachant que les clients n'ont pas le droit de le refuser puisqu'il s'agit d'une disposition d'ordre public.

La hausse de la TICPE, elle, s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2024, sauf nouvel effort du BTP pour la faire à nouveau reporter.

d. FGaz

V. Lasserre rappelle l'existence d'un règlement européen pour limiter les émissions de gaz à effet de serre qui a été mis en place en 2006 et mis à jour en 2014.

Il impose notamment :

- La certification des personnels manipulant ces substances
- Le contrôle périodique d'étanchéité des équipements en fonction de leur charge, exprimée en t eq CO₂,
- Une réduction progressive des quantités de fluides mis sur le marché
- Un calendrier d'interdiction d'usages, par secteur d'activité.

La révision en cours du texte et les propositions émises par le Comité Environnement du parlement européen, sous l'impulsion de son rapporteur néerlandais, menace gravement le secteur du transport frigorifique.

Il est en effet proposé d'accélérer le calendrier des interdictions d'usage et d'interdire le recours à des substances récupérées dans les systèmes puis recyclés ou régénérés pour entretenir les matériels existants.

Si ces propositions n'ont qu'un impact financier sur les installations de réfrigération fixe (entrepôts) pour lesquelles des alternatives technologiques existent (ammoniac, CO₂), dans le transport les alternatives aux HFC sont encore peu déployées et surtout ne répondent pas à tous les besoins d'usage.

Des actions, en France et à Bruxelles, sont en cours pour tenter de lutter contre les propositions de révision du règlement mais, pour l'instant, les autorités françaises ne semblent pas avoir pris conscience des enjeux pour le transport, ce qui est inquiétant.

e. Bonnes Pratiques

A. Paquette rappelle la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène qui est à la relecture de l'administration.

Elle évoque par ailleurs la création d'un nouveau groupe de travail sur la qualité afin de mettre en commun les bonnes pratiques des entreprises pour enrichir la connaissance de la qualité et promouvoir la « food safety culture ».

Elle signale que toutes les entreprises sont invitées à contribuer aux travaux qui ont abouti à la publication d'une première fiche pratique O Froid, disponible sur le site internet et relayée par la note d'information.

A. Paquette indique enfin qu'une réflexion a émergé au sein du ComLog sur le besoin de partager de bonnes pratiques autour de certaines opérations récurrentes en logistique. Chaque opération a été retenue par une région mais les travaux sont nationaux et ouverts à tous.

Une réunion est déjà programmée pour le groupe manutention palettes vides le 21 mars à 14h.

Les autres dates sont à fixer.

f. Dématérialisation

V. Lasserre interroge les participants sur leur implication dans la dématérialisation ou les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans des efforts de dématérialisation.

C. Vanappelghem souligne que les fournisseurs déploient de plus en plus la dématérialisation de leurs factures qui sont à aller récupérer sur des plateformes .

V. Verbeke indique que certains clients imposent la prise de rendez-vous en ligne qui nécessite le paiement d'un coût de prise de rendez-vous.

V. Lasserre évoque la dématérialisation des bons palettes qui pourrait être utile aux transporteurs.

C. Vanappelghem rappelle le règlement des factures de l'Etat (TVA) qui devra se faire en ligne à compter de 2024. Un webinaire de sensibilisation des adhérents pourrait être organisé.

Il suggère également que LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID mette en place une plateforme EDI pour tous ses adhérents et fait le parallèle avec le monde de l'automobile qui a standardisé ses éléments.

B. du Gardin souligne le danger à centraliser toutes les factures : panne des plateformes, pour risque de piratage etc.

g. Frigo Tour

V. Lasserre et A. Paquette rappellent qu'une opération inédite et d'envergure nationale va démarrer le 5 avril prochain pour promouvoir les métiers du froid.

Avec le soutien de l'AFT (organisme de financement des formations en transport et en logistique) et de Transfrigoroute France, LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID organise une tournée de 10 étapes dans des lycées professionnels où les visiteurs, jeunes en formation et adultes demandeurs d'emploi, pourront voir du matériel de démonstration et rencontrer des professionnels qui leur parleront de leur métier.

A la question de l'organisation d'une journée type, V. Lasserre et A. Paquette indiquent qu'un webinaire d'explication va être organisé le 10 mars qui permettra à toutes les personnes inscrites ou intéressées de participer au Frigo Tour d'être informées des détails logistiques de l'opération.

Elles insistent sur l'importance pour les participants de faire passer des messages collectifs tels que l'information sur la féminisation des métiers.

h. Rendez-Vous 2023 à Lyon

V. Lasserre souligne que les inscriptions aux Rendez-Vous 2023 de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont ouvertes.

L'événement se tiendra à Lyon, les 15 et 16 juin et sera placé sous le thème de l'attractivité des métiers.

Il appartient aux entreprises de décider de leurs représentants à cet événement annuel qui, cette année, accueillera la dernière étape du Frigo Tour.

4. RÉUNION 2024

Il est décidé qu'elle aura lieu le 12 mars 2024 à Reims, idéalement dans le même hôtel, très confortable et très central.

Tous les participants saluent par ailleurs l'idée du dîner de la veille qui, même s'ils n'étaient pas très nombreux cette année, permet un moment de convivialité.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Avec la participation de Monsieur Pierrick LOZE, Secrétaire Général du site de Châlons-en-Champagne, Directeur de la Maison de Région de Châlons-en-Champagne

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit.

La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.